

ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL D'ELLIANT

Chemin de Carn Zu 29370 ELLIANT

☎ 02 29 20 10 17, alsh.elliant@orange.fr

VACANCES D'AVRIL 2015

FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de Loisirs accueille vos enfants de 3 à 12 ans :

Demi-journée sans repas : 9 h 00 à 12 h ou 13 h 30 à 17 h 00

Demi-journée avec repas : 9 h 00 à 13 h 30 ou 12 h à 17 h 00

Journée complète : 9 h 00 à 17 h 00

Service d'accueil : 7 h 30 à 9 h 00 et 17 h 00 à 19 h 00.

A PREVOIR : - Bottes pour les balades - Tennis pour le sport
- Vêtements de rechange et « doudou » pour les maternelles

MODALITES D'INSCRIPTION (en mairie, à l'accueil périscolaire et à l'accueil de loisirs)

Remplir la fiche de renseignements et d'autorisation pour l'année scolaire de septembre à août (disponible en mairie ou à l'accueil de loisirs) et fournir un certificat médical de non contre indication aux activités physiques et sportives.

Rendre le coupon ci-contre pour les périodes désirées.

TARIFS : 2015

Journée complète : 12,93 €

Demi-journée sans repas : 6,36 € - Demi-journée avec repas : 8,43 €

Accueil matin **ou** soir : 1,20 € - Accueil matin **et** soir : 2,19 €

Extérieur à la commune : + 30 %

En cas d'annulation pendant les vacances scolaires :

Merci de prévenir 1 semaine avant. Passé ce délai, la journée ou la demi-journée sera facturée (sauf si un certificat médical est fourni).

Chaque inscription génère un coût : encadrement, repas, réservations d'activités...

REDUCTION: 3 barèmes en référence à l'imposition fiscale des familles soit : revenus déclarés moins les 10 % ou frais réels, moins les 20% d'abattement = revenu net imposable.

Apporter en mairie la photocopie de la dernière feuille d'imposition des revenus (2013) pour bénéficier de ces tarifs.

TABLEAU DES RESSOURCES ET GRILLE DE REDUCTION

Tarifs journaliers appliqués en référence à l'imposition fiscale des familles.

	BAREME 1 : - 15%		BAREME 2 - 30%		BAREME 3 - 50%	
	NET IMPOSABLE		NET IMPOSABLE		NET IMPOSABLE	
	1 SALAIRE	2 SALAIRES	1 SALAIRE	2 SALAIRES	1 SALAIRE	2 SALAIRES
1 ENFANT	18 139	25 484	12 093	16 929	8 908	11 136
2 ENFANTS	21 766	29 021	14 586	19 348	10 019	12 248
3 ENFANTS	25 391	32 650	16 931	21 766	11 136	13 361
par ENFANT en plus	3 627	3 627	2 419	2 419	1 113	1 113

Déduction des bons de vacances des différentes caisses d'allocations familiales sur la base du tarif plein (non cumulable avec la réduction au quotient familial).

Règlement par chèques vacances ANCV accepté.

Renseignements : Christelle LE DOUR à l'accueil de loisirs,

Grégory MIRVILLE à la Maison de l'enfance

Habilitation par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale

n° 0290201CL000114